

Tarifs des activités judiciaires au 1er janvier 2022

	TTC	Avec Toque
Assignation au fond (2 parties)	69,59 €	
Partie supplémentaire au Jugement	20,08 €	
Assignation référé (2 parties)	40,66 €	
Assignation référé expertise (2 parties)	60.72 €	
Partie supplémentaire à l'Ordonnance	16,99 €	
Assignation RJ/LJ	76,27 €	
Certificat de non faillite (Courrier)	4.20 €	2.71 €
Certificat de non opposition (Courrier)	4,20 €	2,71 €
Copie décision (Courrier)	4.18 €	2.69 €
Demande de prorogation du délai de réunion de l'assemblée générale	31,53€	30.04 €
chargée d'approuver les comptes de l'exercice (courrier)		
Désignation d'un commissaire chargé de la vérification de l'actif et du	31,53€	30.04 €
passif (courrier)	01,00 €	00.04 €
Injonction de payer	33,47 €	
Opposition à injonction de payer	100,97 €	
Opposition Ordonnance Juge-Commissaire(2 parties)	62,93 €	
Requête nomination + dépôt RCS (courrier)	31,53€	30.04 €
Requête Président (courrier)	13.58 €	12.10 €
Requête revendication/restitution ou relevé forclusion	52,75 €	
PC ouverte avant janvier 2021		
Requête revendication/restitution ou relevé forclusion		
PC ouverte après janvier 2021	50,87 €	
Requête en vue d'obtenir l'autorisation de retirer les fonds bloqués en		
banque (courrier)	13,58 €	12.10 €
Requête au juge commis à la surveillance du RCS	25,66 €	24.17 €
. , , ,	,	=